Commune Hautefort Conseil Municipal du 27 mai 2024

2024 - 053

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de conseillers en	
exercice	15
Présents	11
Votants	12
absents	04
Procurations	01

L'an Deux Mil vingt quatre	
Le 27 Mai à 18h30	

Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal: 22 Mai 2024

PRESENTS: Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. MOUSSEAULT Philippe. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BELLEIL Thomas. BINETRUY/MEYER Nadine. CHABASSIER David. CONTAMINE David. FALLEAU Geneviève. PERTUIS Martine.

DECLE Sébastien. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie. DELACOTE Aurélie.

PROCURATIONS: DECLE Sébastien à CONTAMINE David SECRETAIRE DE SEANCE: Mme REBEYROL Flodie a été élue

OBJET : Aire de Jeux – Prêt à court terme 95 000 €

Monsieur le Maire de Hautefort,

VU le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-22,

Considérant que pour financer les investissements prévus pour les travaux de création d'une plaine des jeux, il a été prévu au Budget Primitif de recourir à l'emprunt à court terme, en attente de versement des subventions. Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de souscrire un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes, selon les modalités suivantes :

Montant du prêt en euros	95 000,00 €	
Objet	Création plaine des jeux	
Durée	24 mois	
Taux	Fixe - 3,86 %	
Périodicité des échéances	Trimestrielle	
Type d'amortissement/ Echéances	Amortissement in fine	
Frais de dossier	200 €	
Remboursement anticipé	possible à chaque échéance, moyennant un préavis de 30 jours ouvrés	
Date de versement des fonds	En une fois sous réserve de production du BP 2024	

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- VALIDE la proposition de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes telle que définie ci-dessus
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.
- Adopté à l'unanimité

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures. Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20240527-2024-053-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2024

HAUTEFORT le 28/05/2024



Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale sur le site internet www.telerecours.fr.